

Direction Générale Adjointe
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie
ARRONDISSEMENT ROUTIER DE
DOUAI

Tél : 03 59 73 31 30

Affaire suivie par :
Monsieur LAURENT TIRLEMONT

ATP n° ATP-DO24-0041



Le, 11 janv. 2024

ENEDIS DOUAI

980 bd de la République - BP70523
59505 DOUAI cedex

Accord Technique Préalable

Vu le règlement de la voirie interdépartemental du 17 décembre 2014,
Vu l'arrêté de voirie portant ACCORD et/ou PERMISSION DE VOIRIE n°2007-DVD-EDF en date du 12 avril 2007,
Vu votre demande d'accord en date du 10 janvier 2024, référence DA22/212239

Monsieur le directeur,

Vous sollicitez l'obtention d'un accord technique préalable pour les travaux de type objet ATP, portant sur :

Objet : branchement souterrain (Electricité)
Description : Reprise d'une tranchée suite ATP DO22-0169
Localisation(s) des travaux : 115 bis Rue Marie Curie 59553 Lauwin-Planque
Sur routes : RD120, PR15 + 895, en agglomération.

Par la présente je vous autorise à entreprendre les travaux et ce dans un délai maximal 3 mois à compter de la date de signature du présent document.

Toutefois, les travaux ne pourront démarrer que lorsque le bénéficiaire ou l'entreprise chargée des travaux aura informé les services de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DOUAI de la date de démarrage.

A noter que cet Accord Technique Préalable est donné sous réserve expresse du droit des tiers et limitatif en ce sens que tous les travaux qui n'y sont pas précisés ne sont pas autorisés.

A cette fin, vous trouverez ci après les prescriptions techniques à respecter lors de l'exécution des travaux, en complément des prescriptions générales figurant dans l'arrêté pré cité portant accord et/ou permission de voirie vous autorisant à maintenir et installer vos infrastructures sur le domaine public routier départemental.

Toute modification du projet doit faire l'objet de prescriptions complémentaires.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature du responsable
Monsieur Jean Christophe BRICOUT

Ampliation :
Service Exploitation et Entretien de la Route
Copie à la commune: LAUWIN-PLANQUE

Le Responsable Adjoint
de l'Arrondissement Routier de Douai

Luc MOREAU

Prescriptions techniques de l'ATP N° ATP-DO24-0041

EMPRISE DES TRAVAUX

(article 5.42) la réalisation des travaux avec passage sous le bloc borduration s'accompagnera de la dépose de la bordure avant travaux et de repose de celle-ci après remblaiement et compactage de la tranchée.

En agglomération, une demande d'arrêt de circulation devra être sollicitée auprès de la commune concernée.

(article 5.59) Les marquages au sol devront être repris après l'exécution des travaux.

A ce jour, la section de Route Départementale concernée par les travaux a fait l'objet de test AMIANTE qui a pour résultat: Absence (il est rappelé que le résultat indiqué porte sur une section de route et non sur la localisation précise des travaux projetés)

A ce jour, la section de Route Départementale concernée par les travaux a fait l'objet de test HAP qui a pour résultat le taux suivant: $x < 50$ (il est rappelé que le résultat indiqué porte sur une section de route et non sur la localisation précise des travaux projetés)

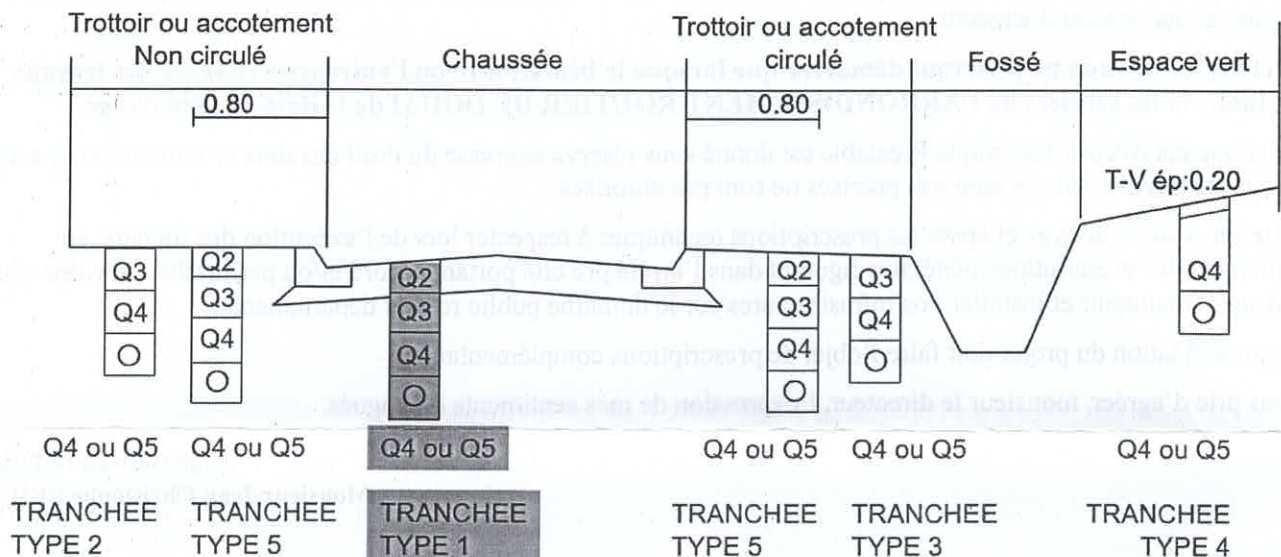
MODALITES D'INTERVENTION

Le délai de réfection provisoire est de 1 mois.

(article 5.43) Pour tous les travaux réalisés sous la chaussée, sous trottoir ou accotements revêtus, les couches de roulement seront découpées de façon franche et rectiligne sur toute leur épaisseur. Lors de la réfection définitive, le découpage des lèvres sera effectué avec une sur largeur de 0.10m par rapport aux dimensions réelles de l'excavation, conformément à la norme NFP 98-331. Les surfaces de chaussées présentant une dimension inférieure à 0.30m le long des bordures, caniveaux, émergences d'ouvrages ou tranchées déjà réfectionnées seront enlevées et refaites.

La classification du trafic retenue est de type : lourd (T1/T2)

(article 5.38) De par l'implantation des travaux sur l'emprise routière, la classification retenue sera: Type 1 - en chaussée



REMBLAIEMENT

Il s'avère que le projet comporte des travaux situés sur trottoir. Par conséquent, les présentes prescriptions seront à compléter avec l'avis des services techniques de la commune.

La nature des remblais peut être sur la base de:

- GB
- GH
- Autocompactant

Voir les coupes types: 13-5-1, 13-5-2, 13-6.

IMPLANTATION D'OUVRAGE AÉRIEN

Pas de recommandations dans cette partie.

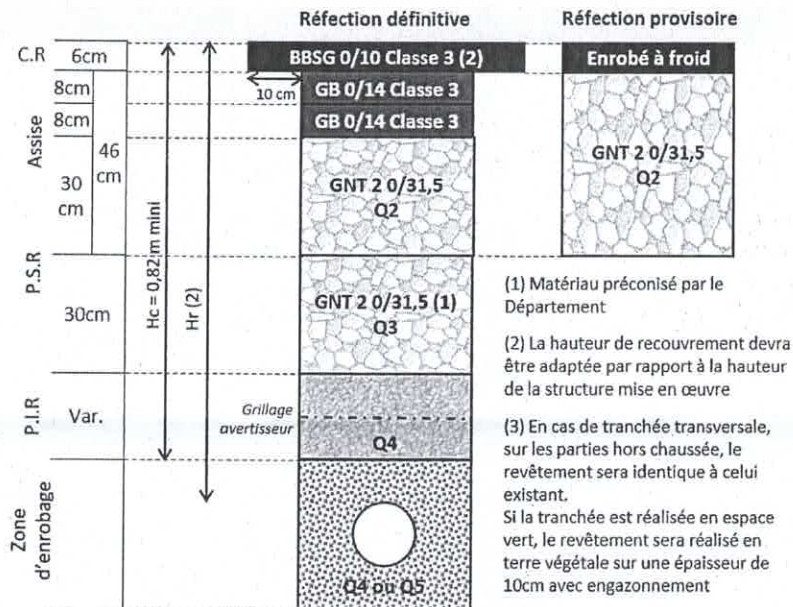
TRAVAUX TYPE TÉLÉCOMMUNICATION

Pas de recommandations dans cette partie.

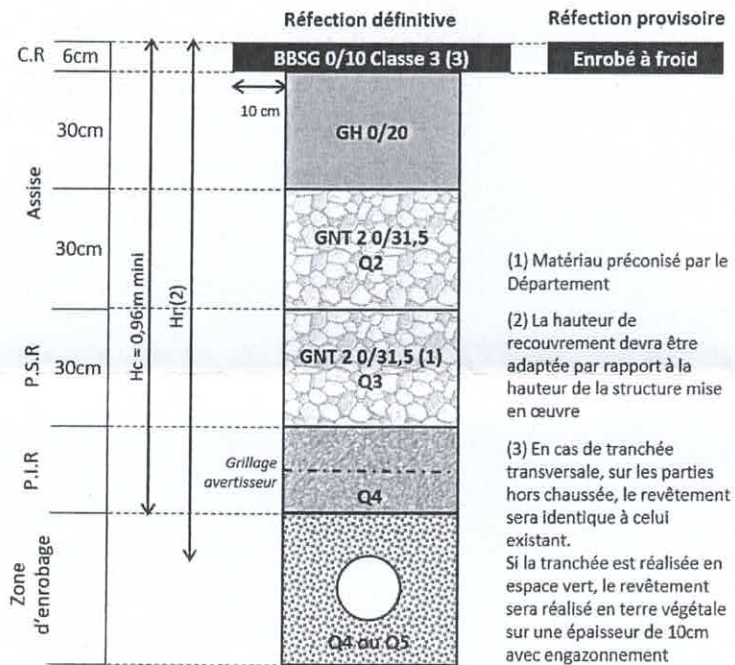
REMARQUES

Pas de remarques

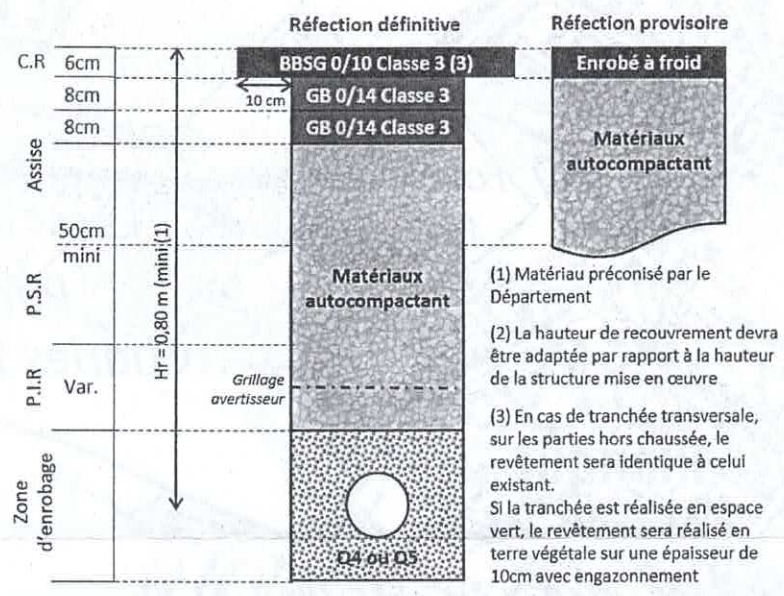
ANNEXE 13-5 (1)
COUPE DE TRANCHEE TYPE 1 – TRAFIC LOURD – BASE GB-GNT



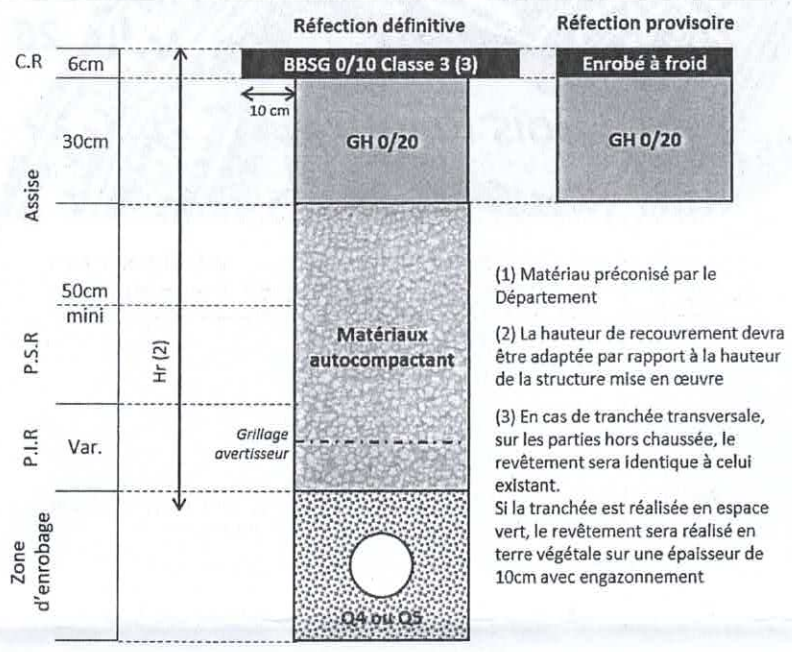
ANNEXE 13-5 (2)
COUPE DE TRANCHEE TYPE 1 – TRAFIC LOURD – BASE GH-GNT



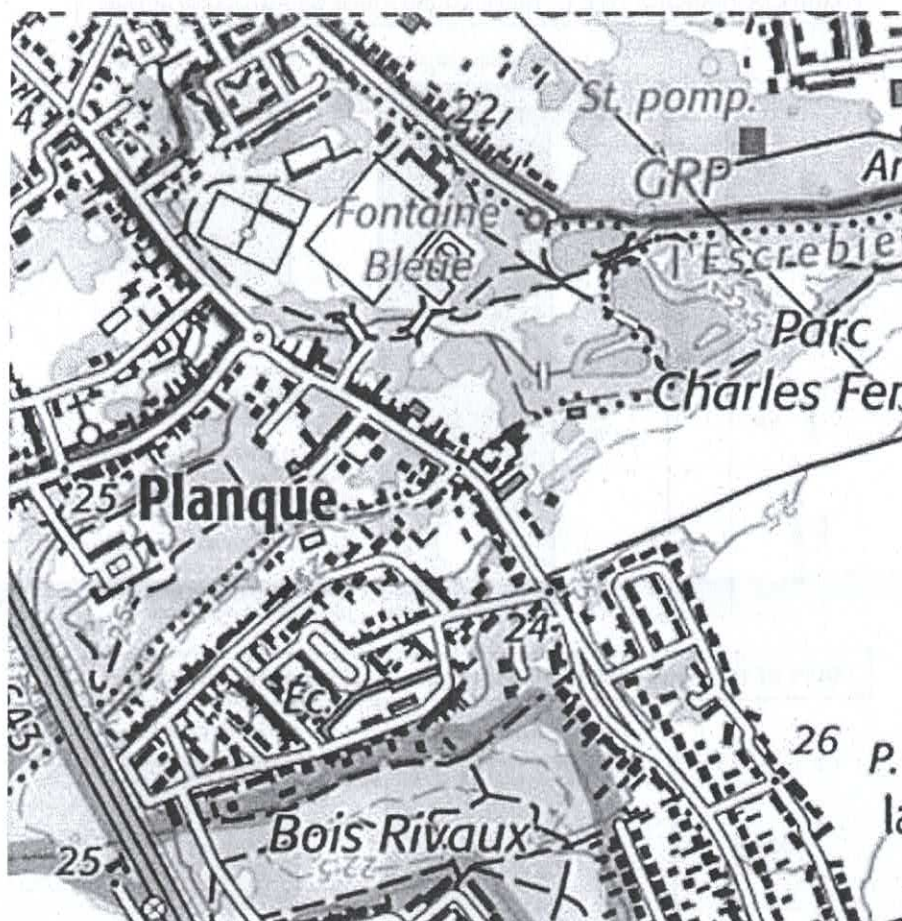
ANNEXE 13-6
COUPE DE TRANCHEE TYPE 1 – TRAFIC LOURD – BASE GB-AUTOCOMPACTANT



COUPE DE TRANCHEE TYPE 1 – TRAFIC LOURD – BASE GH-AUTOCOMPACTANT



Situation des travaux



Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 sur l'accès à l'information.